

Chers membres,

Nous vous invitons à prendre connaissance des annonces faites par le **gouvernement provincial et fédéral le 13** mai.

Mesures provinciales:

Reprise graduelle des activités sportives, de loisir et de plein air

Le gouvernement du Québec a annoncé aujourd'hui la première phase de la reprise graduelle de certaines activités sportives, de loisir et de plein air à compter du **20 mai prochain partout au Québec, et ce même dans la grande région de Montréal (CMM).** Les activités autorisées devront être pratiquées dans le respect des consignes de la Direction de la santé publique et ne pas favoriser les déplacements non essentiels entre les régions.

Cette première phase concerne les **activités extérieures** qui se pratiquent seul ou à 2, et sans contact. Ainsi, les Québécois.e.s pourront s'adonner au golf, au tennis, au vélo, à la randonnée pédestre, et plusieurs <u>autres activités détaillées ici</u>. Les parcs nationaux et les réserves fauniques de la Société des établissements de plein du Québec (SÉPAQ) seront donc rouverts de façon partielle et progressive à compter de cette date, et ce, **uniquement pour les activités journalières, comme la pêche par exemple**. Au cours des prochaines semaines, d'autres sports seront autorisés à reprendre leurs activités.

Conseil du patronat du Québec (CPQ)

À la suite de la mise en place des différentes mesures d'aide financière destinées à la population par le gouvernement fédéral, certaines ont suscité plus de commentaires. Il s'agit de la Prestation canadienne d'urgence (PCU) et de la Prestation canadienne d'urgence pour les étudiants (PCUE). Certains employeurs ont indiqué que ces 2 mesures pouvaient représenter un frein au retour de leur personnel ou à l'embauche de nouveau personnel.

Maintenant que les modalités de ces 2 mesures d'aide sont connues, le CPQ aimerait savoir si des employeurs rencontrent actuellement des difficultés dans la gestion de leur personnel. Puisque l'industrie touristique a été identifiée dans les secteurs d'activité dans ce sondage, nous vous invitons à remplir le <u>questionnaire préparé</u> par le CPQ afin de témoigner de vos démarches par des exemples concrets.

<u>Annonce fédérale</u>: Fonds d'aide et de relance régionale (FARR)

Le 17 avril dernier, le gouvernement avait annoncé un programme d'aide financière pour les entreprises qui **n'étaient pas admissibles** aux autres mesures déjà mises en place, doté d'un budget de **962 millions de dollars**.

Page 1 sur 2

Communication aux membres 14 mai 2020



Aujourd'hui, il a annoncé la mise sur pied du <u>Fonds d'aide et de relance régionale (FARR)</u> qui sera administré par les agences de développement régional (ADR). Les entreprises touristiques peuvent, dès maintenant, présenter des demandes d'aide financière.

En tant qu'ADR pour le Québec, **Développement économique Canada (DEC)** disposera d'un budget de **211** millions de dollars, répartit comme suit :

- **140 millions de dollars** pour un appui financier aux PME qui ne sont pas admissibles aux mesures déjà mises en place, comme la Subvention salariale d'urgence ou le Programme de crédit aux entreprises, et qui connaissent des difficultés financières;
- 71 millions de dollars pour un appui aux entreprises et aux organismes des communautés rurales desservies par les Sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC) et les Centres d'aide aux entreprises (CAE).

Pour connaître tous les détails de cette annonce, vous êtes invités à consulter le site internet de DEC.

Suivez-nous sur nos pages Facebook et COVID-19:

Une question? Besoin de retrouver nos précédentes infolettres? Consultez notre <u>page spécialement dédiée</u> de notre site Web et notre page <u>Facebook</u>. Également, la <u>page Web collective</u> de l'Alliance de l'industrie touristique du Canada créée en collaboration avec les ATR et ATS vous apportera un lot d'information utile pour vos organisations touristiques.

Bien cordialement

Votre service aux membres

Page 2 sur 2